Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20261013-DCM2026101304-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation
Le 08.10.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à 19h00 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; N. GALLAIS ; J-M DAVY ; P. COMMEUREUC ; A. LAVIEILLE ; E. LE HOANEN ; A. TEILLET ; F. THOMAS.
Absents excusés : E. POIGNANT ; M-L SAUDRAIS.
Pouvoir : M-L SAUDRAIS à F. HEDE.
Secrétaire de séance : N. GALLAIS.

DCM-2026-10-13/04 : Dinan Agglomération : rapport d'activités et de développement durable 2025

Madame Le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal le rapport d'activités 2025 transmis par Dinan Agglomération.

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et leurs groupements de plus de 50 000 habitants doivent produire chaque année un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de leur collectivité, les politiques qu'elles mènent sur leur territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « *ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus* ».

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, en tenant compte des enjeux locaux du territoire.

L'élaboration de ce rapport est donc l'occasion de prendre du recul sur les politiques et actions menées par Dinan Agglomération, en regardant ce qui est positif, d'une part, et ce qui pourrait être amélioré, d'autre part.

Cette analyse est réalisée au regard du cadre de référence national, qui regroupe les ambitions de développement durable en 5 finalités essentielles, permettant d'appréhender les cohérences et transversalités recherchées dans les projets :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Les dynamiques de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20261013-DCM2026101304-DE

Pour l'année 2025, Dinan Agglomération est intervenue sur le territoire communal dans plusieurs domaines.

En matière de **solidarité et de soutien aux communes**, la commune a bénéficié d'une dotation de solidarité communautaire de 4 365 €, soit 15 € par habitant, ainsi que d'un fonds de concours de 17 896 € pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et l'aménagement du patrimoine communal – première phase.

Concernant **l'urbanisme et l'habitat**, 7 dossiers d'autorisations d'urbanisme ont été instruits par le service communautaire. Onze habitants ont bénéficié d'un accompagnement auprès de l'Espace Conseil France Rénov', et un dossier de rénovation énergétique a été recensé, avec 65 000 € d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) versées sur le territoire concerné.

Dans le domaine du **traitement des déchets**, 8 composteurs individuels ont été distribués et 11 bacs ont été ajoutés dans le cadre de la collecte en porte-à-porte. Les habitants ont effectué 684 passages en déchèterie.

Les actions en faveur des **transitions écologique et énergétique** ont notamment porté sur la gestion du bocage, avec 108 mètres linéaires restaurés et 256 mètres linéaires arasés. Un exploitant agricole a bénéficié d'un accompagnement au titre des mesures agro-environnementales et climatiques, concernant 7 hectares, pour un montant d'aides directes de 1 877 €.

En matière de **tourisme et de valorisation du patrimoine**, Dinan Agglomération a accompagné plusieurs projets, notamment le transfert de la Maison Nature Les Faluns au Parc naturel régional en juillet 2025, la valorisation d'une boucle locale de randonnée, la création et le balisage de l'itinéraire Mon Tro Breizh et l'actualisation du panneau Relais Information Service.

La **cohésion sociale et les services à la population** se sont traduits par l'accueil de 5 enfants de la commune dans les établissements d'accueil du jeune enfant, de 13 enfants en accueils de loisirs et d'un enfant dans le cadre d'Anima'vacs. Par ailleurs, 25 habitants sont abonnés au réseau de bibliothèques LIRICI, et 6 enfants ont bénéficié du transport scolaire vers Évran.

Enfin, la commune a participé aux dispositifs communautaires transversaux, notamment à travers la formation d'un participant au Plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

Ce bilan illustre la diversité des interventions de Dinan Agglomération au bénéfice de Tréfumel, en matière de solidarité financière, de services à la population, de transition écologique, d'habitat et de valorisation du patrimoine communal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé des représentants de la commune à Dinan Agglomération,

Vu Le Code Général des collectivités territoriales,

Ainsi, et considérant l'ensemble de ces éléments,

- PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2025 de Dinan Agglomération joint à la présente délibération.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 20 OCT. 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)